

13 FEV. 2008

GROUPE PATRICE PICHET

Société Anonyme au capital de 6.000.000 Euros
Siège social : 20-24 avenue de Canteranne
33608 PESSAC CEDEX

415235514 RCS BORDEAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DÉLIBÉRATIONS DU 24 DECEMBRE 2007

Le vingt quatre décembre 2007 à **dix Heures**, à PESSAC (33608), 20 24 avenue de Canteranne, les actionnaires de la Société «**GROUPE PATRICE PICHET** », Société Anonyme au capital de SIX MILLIONS (6.000.000) Euros, divisé en VINGT ET UN MILLE CINQUANTE (21 050) Actions, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Toutes les actions étant nominatives, la convocation a été faite par lettre simple adressée à chaque actionnaire.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Patrice **PICHET**.

Sont scrutateurs de l'Assemblée, les deux membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction :

- Monsieur Benoît **PICHET**
- Madame Diane **PICHET**

Le bureau de l'Assemblée désigne pour secrétaire :

- Monsieur Patrick **BONNEMORE**

Le bureau prend acte de la présence de Monsieur Rémi **EHRHART**, **Directeur Général Adjoint de la société**, invité par le Président et n'y oppose aucune objection.

Le Cabinet LASSUS & ASSOCIÉS, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé. Monsieur Jean Christian SAGASPE, également Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société ;
- une copie de la lettre simple de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- la copie de la lettre de convocation des Commissaires aux Comptes avec l'avis de réception ;
- la feuille de présence de l'Assemblée.

Il dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'Assemblée :

- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- le texte des projets de résolution.

~

Puis le Président déclare que le rapport du Conseil d'administration, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

- Nomination d'un nouvel administrateur ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président, sur proposition du bureau et après avoir reçu l'accord de l'Assemblée Générale, expose que le mode de scrutin qui sera utilisé pour le vote des résolutions sera celui du vote à main levée, ceci afin de faciliter le décompte des voix et le calcul des majorités.

➤ Le Président constate d'après la feuille de présence certifiée exacte par le bureau que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions composant le capital.

En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer sur les résolutions relevant de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour :

PREMIERE RÉSOLUTION

NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale décide de nommer à compter du **1^{er} Janvier 2008** :

- Monsieur **Rémi EHRHART**, demeurant à 38 rue Diderot à MERIGNAC (33), né le 14 octobre 1975 à Bordeaux.

en qualité de nouvel administrateur pour une durée de SIX (6) années, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2013.

A toutes fins utiles, l'assemblée générale rappelle que Monsieur Rémi EHRHART est titulaire depuis le 1^{er} novembre 2003 d'un contrat de travail pour sa fonction de Directeur Général Adjoint au sein de la société et que son contrat de travail se poursuivra, la rémunération attachée à ce contrat de travail lui demeurant propre.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



Monsieur Rémi EHRHART, présent à l'assemblée déclare accepter le mandat d'administrateur qui vient de lui être confié, satisfaire aux conditions légales concernant le cumul de mandats et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

DEUXIEME RÉOLUTION

POUVOIRS POUR FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 10 heures 30 et le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT
Mr Patrice **PICHET**

LE SECRETAIRE
Mr Patrick **BONNEMORE**

LES SCRUTATEURS :

Mr Benoît **PICHET**

Mme. Diane **PICHET**

Monsieur Rémi **EHRHART**¹

Bon pour acceptation de la fonction
d'administrateur.

¹ Signature à faire précéder de la mention « Bon pour acceptation de la fonction d'administrateur »